Au Puits de La Paracha

Pensées recueillies de Rabbi Elimelech Biderman Chlita

Pourim

מכון
באר האמונה

Chabbat Zakhor

L'impureté d'Amalek : amener l'homme à renoncer

« *(…) Comme il t'a surpris chemin faisant, et s'est jeté sur tous les traînards par derrière.* » (Dévarim 25, 18)

Rachi explique que l'expression "*tous les traînards par derrière* concerne **ceux qui manquaient de force à cause de leurs fautes, car la nuée les rejetaient**." Cela signifie que c'est à eux qu'Amalek s'adressait lorsqu'il disait : "Vous n'avez aucun espoir." Et c'est en cela que consiste l'essentiel de l'impureté d'Amalek : briser le moral de chaque juif et le pousser au renoncement en le convainquant qu'il est déjà perdu. C'est précisément sur ce point que la Torah ordonne : « *Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek, efface le souvenir d'Amalek.* »

Le Isma'h Israël (Zakhor §3) pousse plus loin l'explication et précise qu'il s'agissait de ceux qui avaient failli dans le domaine de la sainteté : « **Des gens démoralisés comme ceux-là, il était en effet facile de les pousser à la tristesse et de les rabaisser complètement au point qu'ils se considèrent comme définitivement perdus** ח"ו. Car ils s'imaginaient alors qu'aucune réparation de leur faute n'était envisageable, et pensaient que même la partie Divine qui les habitait, les avait quittés. Amalek ימ"ש les attristait en leur disant : "Comment votre cœur pourrait-il encore trouver un goût quelconque à tout ce qui est saint, et avec quel visage pourriez-vous vous présenter devant le Roi des rois et prononcer des paroles [de prière et de Torah] ?" **L'essentiel, dans un cas pareil, est de croire sincèrement qu'Hachem peut tout, et qu'Il recherche toutes les possibilités et les stratagèmes pour venir en aide à Ses enfants bien-aimés afin qu'ils ne soient pas rejetés et acceptent dorénavant de prendre sur eux le joug de sa Royauté.** »

Et son fidèle descendant, Hamane l'impie, occupe le même rôle et suit les traces de ses pères :

La Guemara (Méguila 12a) rapporte, en effet, le verset : לעשות כרצון איש ואיש (Esther 1, 8) [« *(…) de faire selon la volonté de chacun* (Litt. "De chaque homme et homme") »], qu'elle commente ainsi : « Rava enseigne : "*(…) de faire selon la volonté de chaque homme et homme*", cela fait allusion à *Mordékhaï* et *Hamane* ; Mordékhaï, comme il est écrit (2, 5) : "*Un **homme** juif*" ; Hamane, comme il est écrit (7, 6) : "***Homme** persécuteur et ennemi*". »

A priori, cette Guemara est difficile à comprendre : comment Rava attribue-t-il le premier terme, איש, à Mordékhaï et le second, ואיש, à Hamane, et non l'inverse ?

Certains répondent en disant que les lettres de ואיש sont les mêmes que celles du mot יאוש (renoncement) [contrairement à איש qui ne contient pas la lettre ו]. Or, le renoncement est un défaut attribué spécifiquement aux nations, si bien que c'est précisément ce terme qui est associé à Hamane. Car toute la volonté, l'aspiration d'Hamane, descendant d'Amalek, est de faire sombrer le juif dans la tristesse et le renoncement. D'un autre côté, le terme איש est l'acrostiche de la phrase אין שום יאוש ("Le renoncement n'existe pas") ; il est donc associé à Mordékhaï qui ne désespéra jamais de la miséricorde Divine, même lorsque le décret fut écrit et scellé du sceau royal.

En vérité, c'est la différence qui distingue Israël des nations : Zérech dit à son mari, Hamane (Esther 6, 13) : « *[Mordékhaï] devant lequel tu as commencé à tomber, tu ne pourras rien contre lui car, assurément, tu tomberas devant lui.* » Car le langage des goyim est celui de Zérech et de ceux qui lui ressemblent : renoncer tout de suite dès qu'une petite chose ne se déroule pas comme ils veulent, ce qui provoque leur chute définitive. En

revanche, « *un homme juif* » **se ressaisit en toute circonstance**. Même si pour une raison quelconque ou dans un cas de force majeure, il lui arrive de tomber, ce n'est pour lui qu'un obstacle temporaire à partir duquel il doit désormais se reprendre afin de retrouver la bonne voie. Et **c'est précisément** ce qui lui permet de "remonter la pente" !

Le Béer Moché de Kojnitz déclare à ce sujet :

« *Souviens-toi de ce qu'a fait Amalek* (...) » : Amalek, c'est le Yetser Hara. Et la racine d'Amalek se trouve dans le verset : « ***Lorsqu'Il** (Amalek) **t'a trouvé*** nimehc el rus (קרך) **», c'est-à-dire qu'il t'a rendu קר (froid)[1] et éteint dans le service d'Hachem. Il t'a alors montré la gravité de tes manquements et de tes fautes, et combien tu as accumulé de péchés à l'encontre du Saint-Béni-Soit-Il et combien ta culpabilité a atteint le ciel et les étoiles. Grâce à cela, il t'a fait chuter profondément sans te laisser relever la tête. De la sorte, tu n'avais plus goût à servir le Créateur et à revenir vers Lui en te repentant complètement. Il a réussi à t'inculquer son opinion corrompue selon laquelle ta perspective des choses et tous tes espoirs sont perdus, et tu n'as aucune chance de réparer quoi que ce soit en te repentant. Mais en vérité, toutes ses paroles sont mensongères et trompeuses, car le Créateur est défini comme "Miséricordieux", "Faisant grâce", "Rempli de bonté", et comme Celui qui "Abonde à prodiguer le bien". Il attend le repentir des méchants et ne désire pas leur mort** ח"ו, comme il est écrit : « Par Ma vie, parole d'Hachem, si Je désire la mort du méchant, mais seulement que le méchant se repente de ses fautes et qu'il vive. » (Ezéchiel 33, 11) Et même si un homme avait déjà vécu la majorité de ses années dans la faute, et qu'à la fin de sa vie, il réfléchissait et accomplissait un repentir complet et sincère. S'il regrettait ses péchés par une confession et une contrition entières, suivies d'une ferme résolution de ne pas revenir à ses erreurs du passé, lui aussi aurait droit au monde futur. C'est sur lui et ceux qui lui ressemblent que nos Sages ont dit (Avoda Zara 10b) : "Certains acquièrent leur monde futur en une heure." »

C'est sur tout ce qui précède qu'il incombe à un homme de bien réfléchir et de se souvenir : « *Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek* », symbole du Yetser Hara, qui, jadis, « *t'a surpris chemin faisant* », sur le chemin du service d'Hachem, comme il a été développé plus haut. Surmonte-le en t'abstenant d'écouter ses arguments mensongers. Au contraire, reprends-toi, en suivant ce qu'enseignent nos Sages (Sanhédrine 37a) : "Chaque homme doit se dire : c'est pour moi que le monde a été créé." Reviens vers Hachem par le biais d'un repentir complet, fermement convaincu que le Saint-Béni-Soit-Il prodigue abondamment le bien et fait tout afin d'octroyer Son pardon.

Taanit Esther

Le jeûne d'Esther : un potentiel immense pour exaucer les prières

Nos Sages ont institué le 13 Adar un jeûne nommé Taanit Esther. Les quatre autres jeûnes qu'ils fixèrent tout au long de l'année trouvent leur source dans les malheurs qui frappèrent les juifs aux dates correspondantes lors de la destruction des deux Temples, lesquels ne sont toujours pas reconstruits. En revanche, ce jeûne qu'ils observèrent à l'époque de Mordékhaï et Esther mérite une explication : la guerre qu'ils menèrent alors est, en effet, depuis longtemps achevée et fut couronnée par une victoire. Dès lors, pourquoi est-il encore en vigueur ?

Le Michna Beroura (§ 686, 2) rapporte au nom du Lévouch "qu'à l'époque de Mordékhaï et Esther, les juifs se rassemblèrent

1. L'allusion est basée sur un jeu de mots en hébreu sur le terme "פח" qui signifie à la fois "plaque" et "piège". N.d.t.

Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones
Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

le 13 Adar afin de combattre et de se défendre. Ils durent, à cette fin, susciter la miséricorde Divine et supplier Hachem de les aider à se venger de leurs ennemis. Auparavant déjà, les Bné Israël avaient coutume de jeûner à l'approche d'une guerre, comme ce fut le cas au temps de Moché Rabbénou lorsqu'ils sortirent pour combattre Amalek. C'est pourquoi ils jeûnèrent également à l'époque de Mordékhaï et Esther. Et ce jeûne perdure jusqu'à présent car c'est une manière de se rappeler qu'Hachem voit et entend quiconque se trouve en détresse, lorsqu'il jeûne et revient à lui de tout son cœur, comme ce fut le cas à l'époque."

Autrement dit, ce jeûne a été fixé afin d'enraciner en nous la force de la prière du repentir et de nous rappeler qu'à chaque génération, Hachem écoute la prière de ceux qui reviennent vers Lui.

En outre, une raison supplémentaire de jeûner a été dévoilée par le "Maguid" au Beth Yossef. Voici ce que le Kav Hayachar (§ 97) rapporte en son nom :

« La providence Divine s'exerce en permanence sur Israël car il est l'héritage et l'assemblée de prédilection d'Hachem, qui désire lui donner des mérites afin qu'il obtienne une récompense dans le monde futur. Le 14 Adar, les juifs se réjouissent du grand miracle qu'Hachem accomplit alors pour eux, allant contre Hamane l'impie, ses fils et tous leurs ennemis. De ce fait, c'est un jour de "joie de Mitsva". C'est pourquoi nos Sages postulent que "chacun est tenu de s'enivrer à Pourim". Néanmoins, comme il y a lieu de craindre que, pris dans le festin et les débordements de joie, Israël en vienne à fauter, le Saint-Béni-Soit-Il a fait précéder ce repas d'un jeûne, qui possède la faculté de protéger l'homme de la faute. Grâce à lui, le Satan n'a pas le pouvoir de les accuser, ni de les faire trébucher en mangeant et en buvant. Il est d'ailleurs recommandé, lors de la récitation des Séli'hot du Taanit Esther, de penser à se préserver de toute faute lors du festin de Pourim. De la sorte, grâce aux Séli'hot et aux supplications que nous prononçons en nous rassemblant [dans la prière publique ; n.d.t], nous réveillons ainsi le mérite de Mordékhaï et Esther.

« C'est pourquoi, poursuit-il, les habitants des villages sont tenus eux aussi de se rassembler dans les synagogues le jour du Taanit Esther. **Car ce jour est particulièrement propice à l'exaucement des prières par le mérite de Mordékhaï et Esther. Quiconque a besoin de solliciter la miséricorde Divine veillera donc à réserver un moment à la lecture du psaume 22 "Ayélète Hacha'har", car nos Sages enseignent qu'il fait référence à Esther. Il épanchera ensuite son cœur devant Hachem et formulera alors sa requête en rappelant le mérite de Mordékhaï et Esther. Grâce à lui, le Saint-Béni-Soit-Il l'écoutera, lui ouvrira les portes du Ciel et exaucera ses prières** (...). Dans toutes les saintes assemblées qui se réunissent en ce jour de Pourim (qui se maintiendra éternellement, alors que toutes les autres fêtes disparaîtront) afin d'écouter la Méguila, nous devons invoquer le mérite de Mordékhaï et Esther. Car le Taanit Esther et Pourim sont des jours de proximité et d'amour. Nous devrons donc nous efforcer de prier le jour de Taanit Esther. Puisse Celui qui est attentif aux prières exaucer nos supplications dans Sa grande miséricorde, Amen ! »

La lecture de la Méguila, elle aussi, vient nous montrer la force de la prière, comme l'écrit le Rambam, dans son introduction à son ouvrage Yad 'Hazaka (à la fin du recensement des Mitsvot) : « Nous sommes tenus de lire la Méguila en son temps, afin de rappeler les louanges du Saint-Béni-Soit-Il et les délivrances qu'Il a accomplies pour nous. Nous devons évoquer combien Il était proche lorsque nous l'avons invoqué, afin de le bénir, de le louer, et de faire savoir aux générations futures que la promesse de la Torah est vraie : « ***Qui est un grand peuple dont le D. est proche de lui.*** »

C'est ainsi que rapporte le Midrach (Esther Rabba 7, 13) :

Au même moment (où fut décrété le décret d'Hamane "d'anéantir, de tuer, et de perdre tous les juifs"), le prophète Eliaou courut en toute hâte vers les patriarches, et vers Moché Rabbénou, en leur disant : « Patriarches du monde, jusqu'à quand resterez-vous endormis sans prendre garde au malheur dans lequel vos fils sont plongés, alors que les anges célestes, le soleil, la lune, les étoiles, les constellations, le ciel et la Terre, et toute l'armée céleste se lamentent amèrement, et vous, vous demeurez impassibles ?

- Pourquoi en est-il ainsi ?, lui demandèrent-ils.

- Parce qu'ils ont pris part au festin d'A'hachvéroch, il a été décrété qu'ils soient anéantis du monde et que leur souvenir soit oublié ! »

Avraham, Its'hak et Yaakov lui répondirent :

« S'ils ont transgressé la Loi du Saint-Béni-Soit-Il, que pouvons-nous faire ? »

Eliaou se tourna alors vers Moché :

« N'es-tu pas un berger fidèle, lui dit-il, qui a plusieurs fois intercédé en faveur d'Israël en faisant annuler les décrets rigoureux qui pesaient sur eux et en empêchant leur anéantissement (...) ?

- Y a-t-il dans cette génération un homme droit ?, lui demanda Moché.

- Oui, lui répondit Eliaou, il s'appelle Mordékhaï.

- Va et informe-le (du décret d'Hamane) **afin qu'il se tienne là où il est, en prières, et moi je me tiendrai ici afin d'invoquer la miséricorde du Saint-Béni-Soit-Il** !

- Berger fidèle, l'ordre d'anéantissement d'Israël a déjà été écrit !

- S'il a été cacheté d'un sceau d'argile, notre prière sera entendue, mais si c'est d'un sceau de sang, il en sera comme ce qui a été décrété.

- Il est scellé avec de l'argile, répondit Eliaou.

- Dans ce cas, lui dit Moché Rabbénou, va et fais-le savoir à Mordékhaï ! »

Sur le champ, Eliaou alla en informer Mordékhaï. C'est ce qui est écrit : « *Mordékhaï sut tout ce qui s'était passé, et Mordékhaï déchira ses habits.* » (4, 1) Le Kedouchat Halévi (Pourim, troisième Kédoucha) explique longuement que l'on déduit de là **la force que possède Israël par leur prière : même un décret scellé du Roi, ils sont en mesure de le déchirer et de l'annuler grâce à un cri et une prière sincères provenant du fond du cœur !**

En passant, on peut également apprendre de ce Midrach que **seule la prière prononcée ici-bas annule les décrets**. Car les sept guides d'Israël ne parvinrent pas à adoucir la sentence, et seule la supplication de Mordékhaï qui pria pour Israël dans ce monde eut ce pouvoir. De même, la Torah qui se vêtit d'un cilice [comme cela est rapporté au début du Midrach], ne réussit pas non plus à atténuer le verdict, pas plus que la prière des patriarches. Seule la prière du Klal Israël **dans ce monde** fut efficace pour amener la délivrance et annuler les mauvais décrets.

Et même lorsqu'un homme "voit" que toutes les portes sont fermées devant lui, que ce soient celles de la réussite ou celles de la prière, qu'il se répand en maintes suppliques qui demeurent sans réponse, il ne devra pas se décourager. Il continuera à prier, car il est certain qu'Hachem l'écoute et finira par lui répondre. Sachons le déduire de l'enseignement de nos Sages (Méguila 12b) à propos du verset (Esther 2, 5) : « *Un homme juif vivait à Chouchane la capitale, son nom était Mordékhaï fils de Yaïr fils de Kich* » : "**Kich**, explique la Guemara, parce qu'il 'Hé**kich**' (il frappa) aux portes de la miséricorde et elles s'ouvrirent devant lui."

A priori, la valeur de Mordékhaï fut telle qu'on lui ouvrit les portes. Il aurait donc mieux convenu de l'appeler "Fils de Yfta'h (qui ouvrit)". Pourquoi l'associa-t-on à **Kich ?**

Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones
Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Afin de nous apprendre que la grandeur de Mordékhaï résida dans le fait qu'il ne se découragea jamais face au décret. **Même s'il « *sut tout ce qui était arrivé* », cependant, il persista à "frapper aux portes de la miséricorde Divine", animé de la Emouna dans la force de la prière**. Cet attribut fut décisif pour l'annulation du mauvais décret, et constitua toute sa grandeur !

L'histoire qui suit se déroula au temps du Ketav Sofer (le fils du 'Hatam Sofer, n.d.t) :

A cette époque, un juif habitant la ville de Presbourg se rendit un jour chez l'un des nobles non-juif, accompagné de son serviteur goy. Le serviteur, apercevant la bourse du noble gonflée de billets de banque posée de côté, fut pris de convoitise et réussit à la dérober sans que personne n'y prenne garde et à la faire glisser dans sa poche. Se retrouvant ensuite en possession de cette bourse, il fut soudain saisi de crainte en pensant à qui elle appartenait, et il la camoufla chez son maître. Après un certain temps, le noble se rendit compte que son argent avait disparu et, fou de colère, il ordonna une perquisition en règle dans toutes les maisons de la ville afin de trouver l'auteur du méfait. De fait, ils finirent malheureusement par découvrir la bourse en question dissimulée dans la maison du juif. Sur le champ, il fut enchaîné et jeté en prison en attendant d'être jugé pour vol. Il cria bien son innocence à ses "ravisseurs" en affirmant qu'il n'avait jamais touché à l'argent du noble et qu'il n'avait aucune idée de comment celui-ci était arrivé chez lui, mais il est inutile de préciser que ceux-ci, haïssant les juifs, ne prêtèrent nulle attention à ses suppliques et le condamnèrent à être pendu à telle date et à telle heure, sur la place publique, afin de faire un exemple et d'inspirer la crainte à tout le peuple.

L'histoire parvint aux oreilles du Ketav Sofer, le Rav de la ville, et celui-ci "prit l'affaire en main". Il se tourna vers toutes les plus hautes sphères et essaya tous les moyens possibles, mais toutes ses tentatives s'avérèrent infructueuses : ni de susciter la miséricorde ni même de soudoyer les personnes en question ne réussirent à faire influencer quoi que ce fut. Constatant cette triste situation, le Ketav Sofer se rendit dans la capitale de Budapest. Mais là-bas aussi, il se heurta à des "portes closes", car les gens influents de la ville craignaient eux aussi pour leur vie en s'opposant au noble de Presbourg et ils refusèrent, par conséquent, de se mêler de l'affaire. Jusqu'au dernier moment, le Ketav Sofer ne s'avoua pas vaincu, et il ne quitta Budapest que lorsqu'il comprit que tout semblait perdu.

La même nuit qui précéda l'exécution de la sentence, il revint chez lui dépité et, affaibli par tous les efforts accomplis, il s'endormit sur son siège. Soudain dans son sommeil, il se mit à rêver, et voici que dans son songe, son père, le 'Hatam Sofer, lui apparut et s'adressa à lui sur un ton de reproche : "Comment une telle chose était-elle possible en Israël, lui dit-il, on est sur le point de mettre à mort un juif innocent et toi, tu trouves le moyen de dormir" ?!

Le Ketav Sofer éclata en sanglots en se justifiant :

"J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir, se lamenta-t-il, mais je n'ai pas réussi !

-Il reste encore une chose à faire, lui fut-il répondu : prier " !

Sur le champ, le Ketav Sofer envoya sortir tous les juifs de la ville de leur sommeil, hommes femmes et enfants, et ordonna à tous de se rassembler dans la synagogue de la ville en pleine nuit. Lorsque celle-ci fut remplie, il s'adressa à l'assemblée en racontant tous ses efforts, puis il se mit à crier :

"Même si toutes les portes sont fermées dans ce monde-ci, En-Haut dans le Ciel, auprès du Saint-Béni-Soit-Il, les portes ne sont jamais closes, et la porte des larmes ne se ferment jamais " !

Tous les fidèles élevèrent leurs suppliques, et ils réussirent ainsi à réveiller la miséricorde Divine.

Le lendemain matin, lorsqu'arriva l'heure à laquelle le juif devait être pendu, les juges se concertèrent et ils convinrent qu'il serait convenable malgré tout, de sonder quelque peu les gens de maison du condamné. Ils firent donc appeler le serviteur goy et le questionnèrent sur les circonstances dudit jour : que s'était-il passé et comment les choses s'étaient-elles déroulées alors. Le goy, qui ne s'était pas préparé à un tel interrogatoire, se confondit dans ses paroles, et, brisé, finit par avouer qu'il était l'auteur du vol. On libéra le juif et on pendit le goy à sa place. « *Le juste est épargné et c'est le méchant qui viendra à sa place* » !

Pourim

« Remémorés et accomplis » : le miracle de Pourim à notre époque

« *Et ces jours sont remémorés et accomplis dans chaque génération.* » (Esther 9, 28)

Certains Tsadikim expliquent que ce verset vient nous enseigner que le même dévoilement extraordinaire qui se manifesta au moment du miracle [pour reprendre les mots du Ari Za'l : "**Cette émanation spirituelle ne fut jamais, ni le Chabbat ni à Yom Tov, mais seulement à Pourim**"] est "*remémoré et accompli*" dans chaque génération, chaque année. Et cette année encore, à notre époque, toute la puissance du miracle se réveille, comme jadis. Rav 'Haïm Vital (Péri Etz 'Haïm §5) l'écrit lui aussi les mots suivants : « **Le Saint-Béni-Soit-Il désire nous prodiguer du bien et nous éclairer chaque année lors de ces jours de Pourim où le miracle eut lieu. Il souhaite que, perpétuellement, en ces jours-là, le même dévoilement de Mordékhaï se dévoile et se maintienne pour toujours.** » D'après cela, il explique également l'enseignement de nos Sages (Yérouchalmi Méguila) selon lequel : « Toutes les fêtes sont amenées à disparaître à l'exception de Pourim, comme il est dit : "*Et les jours de Pourim ne passeront pas du sein des juifs et leur souvenir ne disparaîtra pas de leur descendance.*" » (Esther 9, 28)

Il est également rapporté dans le Rachba (Responsa I, 93) : « Le sujet de Pourim [la lumière spirituelle qui se manifeste alors ; n.d.t] n'est pas évalué selon les actions d'Israël dans leur propre génération, mais selon ce qui se passa à l'époque. Et **exactement comme cela se manifesta à l'époque, cela se dévoile à la nôtre**. » C'est ainsi qu'il répondit à une personne qui vint lui poser une question sur le Midrach (rapporté plus haut) : « Si toutes les fêtes sont annulées, les jours de Pourim ne seront jamais annulés, comme il est dit : "*Et les jours de Pourim ne passeront pas du sein des juifs et leur souvenir ne disparaîtra pas de leur descendance.*" Comment peut-on dire qu'une chose appartenant à la Torah sera annulée, qu'il s'agisse d'une seule lettre, ou même d'une partie de celle-ci ? Nombreux commentent ce Midrach, mais leurs réponses ne trouvent pas grâce à mes yeux. Enseignez-moi son explication.

« D'autres choses sont rapportées dans le même Midrach, lui répondit le Rachba, comme l'enseignement suivant : "Rabbi dit que même Yom Kippour ne sera jamais annulé", comme il est dit : "*Et ce sera pour vous **une Loi éternelle**.*" Or, une question se pose, car même au sujet de Pessa'h, il est écrit : "***Une Loi éternelle***" (...). C'est pourquoi il me semble que l'explication est la suivante : pour toutes les fêtes, Hachem n'a jamais promis qu'elles ne seraient pas annulées à une certaine époque s'ils fautaient, comme il est écrit (Eikha 2, 6) : "*Il a oublié Hachem, à Tsion, Chabbat et les fêtes.*" Mais, en ce qui concerne Pourim, Il a **promis** : "*Et les jours de Pourim ne passeront pas du sein des juifs et leur souvenir ne disparaîtra pas de leur descendance.*" "[Ils] ***ne passeront** pas*" et "[Il] ***ne disparaîtra** pas*" ne sont pas des commandements, mais bien des promesses. De même, pour Yom Kippour : "*Et ce sera pour vous **une Loi éternelle***" est une promesse éternelle que ce jour effacera les fautes, même s'ils ne l'observent pas. Et Rabbi suit sa propre opinion dans la Guemara qui pense que Yom Kippour expie les fautes des repentants, comme des non-repentants. Mais, l'expression "***une Loi éternelle***" qui est

Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones
Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

écrite au sujet de Pessa'h est une injonction et non une promesse, comme il est dit (Chémot 12, 14) : "*C'est une Loi perpétuelle : Vous la fêterez et vous la garderez dans vos générations.*" »

Le Sefat Emet le prouve à partir de la formule que nos Sages nous ont recommandé de prononcer dans la bénédiction שעשה ניסים לאבותינו בימים ההם בזמן הזה ["Qui a accompli pour nous des miracles en ces jours, en ces jours-ci"] :

Car, a priori, dit-il, l'expression "en ces jours-ci" est étonnante : pourtant, ces miracles eurent lieu le 13 Adar, où ils combattirent leurs ennemis. Or, nous célébrons le jour où ils s'arrêtèrent de combattre et se furent débarrassés de leurs ennemis. Il faut donc forcément dire que "ces jours-ci", à savoir les miracles qui eurent lieu alors, se réveillent à nouveau à notre époque, grâce à la lecture de la Méguila et des autres Mitsvot du jour. Autrement dit, l'expression "en ces jours-ci" ne désigne pas le 14 Adar qui eut lieu alors, car à cette date, cette année-là, aucun miracle n'eut lieu. Mais elle signifie : **à notre époque, maintenant, et cette année !**

Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones
Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman